Rennes, le 6 mars 2026

COMPTE RENDU
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION
DE LA DIRPJJ Grand-Ouest
Du 6 mars 2026

L'ordre du jour de l'instance du 6 mars portait uniquement sur la création des UJPE, point qui n'avait pas pu être abordé au CSA du 10 février, faute de temps. Dans un contexte de marche forcée de l'administration à « présenter » cette réforme, les organisations syndicales, à l'exception de Force Ouvrière, ont participé à l'instance.

La Direction inter-régionale nous a exposé le calendrier imposé par la DPJJ et une synthèse de la circulaire du Garde des sceaux, datée du 11 février dernier, dans laquelle il développe sa vision de politique pénale concernant l'avenir du schéma de placement national.
La CGTPJJ dénonce l'absence de concertation sur l'avenir de nos hébergements en amont de cette réforme !

La CGTPJJ a fait valoir son indignation à siéger en CSA dans ces conditions, le rouleau compresseur dirigé par la DPJJ refusant toute prise en considération des alertes et remarques émises quelques soient les CSA (territoriaux, régionaux, central ou ministériel).

Indignation ne veut pas dire renonciation !

Nous avons donc de nouveau alerté la Direction Interrégionale sur la catastrophe à venir lors de la mise en œuvre de cette réforme de l'hébergement puisqu'elle ne tient compte d'aucune réalité de terrain, pour les professionnels comme pour les jeunes. Ainsi, ne pas tenir compte des besoins repérés dans le schéma de placement régional pour créer de nouvelles places (secteur de Nantes) suscite la colère lorsque l'on sait qu'un CEF associatif en construction est maintenu à proximité de Caen. Alors même que leur transformation en UJPE est prévue en septembre 2027 et que ce secteur est doté d'une UEHC et d'une UEHD, qui peut le comprendre ? La justification du maintien de ce projet (à l'étape du permis de construire) en raison du contrat passé avec l'association et la mairie, et par peur des réactions des riverains, n'est pas entendable.

Nous avons également pointé que cette réforme à deux vitesses consiste selon la CGTPJJ Grand-Ouest à démanteler l'hébergement du secteur public pour faire la part belle au secteur privé, qui voit dans cette réforme l'opportunité de bénéficier de moyens et de temps supplémentaires conséquents leur permettant, a contrario du service public, d'envisager des modalités de restructuration avec un nombre d'ETP conservés, voire augmentés, et des services de prises en charge diversifiées dits « de suite ».

Dès cette semaine, il va être demandé aux OS de valider des arrêtés de structuration des UJPE alors même que la DPJJ n'est pas encore en capacité de transmettre un cahier des charges ou de socler des moyens RH.
Pour la CGTPJJ Grand-Ouest, cette réforme n'est qu'une stratégie d'affaiblissement de notre service public.
D'ores et déjà, nous dénonçons l'illusion des « renforts » en postes PT et infirmier, seront-ils réellement pourvus ? Que dire de l'efficience du doublement des nuits à moyens constants, des remontées systématiques de tous les incidents, de l'exigence des « couvre-feu » pour les mineurs… ?

CGT-PJJ GRAND OUEST
UD CGT 35
31, boulevard du Portugal 35000 RENNES Tel : 06-86-07-45-63 ou 06-23-56-88-81
Pour nous rejoindre et adhérer contactez-nous cgtpjj-grandouest@protonmail.com

Tout cela n'aura comme unique effet que de ruiner notre savoir-faire spécifique et d'abîmer encore plus les jeunes et les professionnels.

Brandir aujourd'hui le devoir d'efficacité du service public tout en lui cassant les deux jambes relève d'un cynisme éhonté quand tous les décideurs ne peuvent ignorer l'insuffisance de moyens dédiés et le refus de prendre en compte les bilans et dysfonctionnements des services associatifs.

Ce CSA se termine sur une note très amère et ne fait que renforcer notre détermination et notre colère à devoir sans cesse lutter contre ceux-là même qui nous administrent en dépit du bon sens.

La CGTPJJ Grand-Ouest affiche sa résistance et continue de défendre l'amélioration de nos conditions de travail, de nos statuts, de nos valeurs éducatives, et de l'attractivité de nos métiers.

Mesdames et Messieurs les saboteurs en série, la CGTPJJ Grand-Ouest ne vous salue pas.

CGT-PJJ GRAND OUEST
UD CGT 35
31, boulevard du Portugal 35000 RENNES Tel : 06-86-07-45-63 ou 06-23-56-88-81
Pour nous rejoindre et adhérer contactez-nous cgtpjj-grandouest@protonmail.com